

DOSSIER DE PRESSE

Inauguration du premier site 4G multi-opérateurs dans l'Aisne à Septmonts

*Les opérateurs télécoms tiennent leurs engagements
d'accélération des déploiements de la 4G dans les territoires.*

Le 29 janvier 2020, **Michel COMBOT**, Directeur général de la Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms) et les représentants des opérateurs de téléphonie mobile ont inauguré, en présence de **Ziad KHOURY**, Préfet de l'Aisne, **Nicolas FRICOTEAUX**, Président du Conseil départemental de l'Aisne, **Françoise EMOND**, Maire de Billy-sur-Ourcq, **Danielle LEJEUNE**, Maire de Septmonts, des élus locaux, **le premier site 4G multi-opérateurs d'accès à l'internet mobile.**

Ce pylône de téléphonie mobile, mutualisé de manière volontaire par les quatre opérateurs (Bouygues Télécom, Free, Orange et SFR) dessert la commune de Septmonts avec des débits théoriques maximum de plusieurs dizaines de Mb/s.

La FFTélécoms souligne l'implication de l'ensemble des partenaires dans la réalisation de ce projet. Ce pylône a été mutualisé de manière volontaire par les quatre opérateurs, dans le cadre d'un précédent partenariat avec l'État et les collectivités locales. L'arrivée de la 4G sur ce site se fait grâce à l'accord historique du New Deal Mobile conclu en 2018, entre les pouvoirs publics et les opérateurs. Il prévoit notamment la généralisation de la 4G sur l'ensemble des réseaux et le passage en 4G des communes du programme « Zones blanches – centres-bourgs ».

Cette première inauguration dans l'Aisne est donc une illustration concrète de l'accélération de la mise en œuvre du New Deal Mobile par les opérateurs télécoms sur le territoire.

Point sur l'avancée des déploiements :

Le New Deal Mobile **prévoit tout d'abord la généralisation de la 4G sur l'ensemble des réseaux et le passage en 4G des communes du programme "Zones blanches - centres-bourgs".**

Au niveau national au 30 septembre 2019 :

- > **Près de 69 200 sites mobiles étaient déjà passés en 4G sur les 82 500 sites mobiles tous opérateurs confondus en service ;**
- > **Plus de 13 600 sites sont passés en 4G depuis la mise en œuvre du New Deal Mobile.**

Par ailleurs, cet accord comprend la construction de **5 000 nouveaux sites par opérateur financés à 100% par les opérateurs** afin de généraliser la bonne couverture, au sein du dispositif dit de "couverture ciblée". Près de 1200 sites ont été identifiés au niveau national, entre juillet 2018 et juillet 2019.

Pour permettre une réussite opérationnelle de l'accord, un **guide pratique à destination des maires** a été réalisé par la FFTélécoms en partenariat avec les associations de collectivités. Les opérateurs réaffirment leur volonté de travailler de concert avec les élus locaux et les associations d'élus au profit de l'aménagement du territoire.

La Fédération Française des Télécoms, dans un souci de transparence et de pédagogie, a mis en ligne sur son site internet :

- Un compteur national pour suivre l'évolution des déploiements mobiles : <http://bit.ly/NDM300919>
- Une plaquette pédagogique sur les grandes étapes de déploiement d'un site mobile depuis la loi ELAN à destination des élus locaux et parlementaires : bit.ly/NDMPlaquette2019

Le point sur la couverture mobile dans les Hauts-de-France et dans l'Aisne

➢ En région Hauts-de-France

La région Hauts-de-France comptait 6 368 sites tous opérateurs confondus au 30 septembre 2019. Parmi ces sites, 5 682 sites étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars 2018 et le 30 septembre 2019, 1 165 nouveaux sites sont passés en 4G.

Départements Hauts-de-France	Sites mis en service 4G entre T1 2018 et T3 2019
Aisne	137
Nord	376
Oise	211
Pas-de-Calais	332
Somme	109
TOTAL	1 165

Au 30 septembre 2019, 686 sites doivent encore migrer vers la 4G. Sur ces 686 sites, 372 se trouvent sur des pylônes mutualisés à quatre opérateurs et représentent une grande partie de l'effort de passage en 4G. Cela correspond à 93 pylônes multi-opérateurs (couvrant **142 centres-bourgs de communes**).

Départements Hauts-de-France	Pylônes multi-opérateurs qui passeront en 4G au plus tard fin 2022	Nombre de centres-bourgs de communes concernés
Aisne	49	75
Nord	1	1
Oise	16	19
Pas-de-Calais	9	17
Somme	18	30
TOTAL	93	142

Également, **2 sites** multi-opérateurs doivent encore être construits par la collectivité, à Sancy-les-Cheminots et Erny-Saint-Julien.

En complément des sites à passer en 4G, ce sont au total **50 sites** qui, au titre du dispositif de couverture ciblée, seront construits et financés par les opérateurs entre fin 2019 et fin 2021.

Départements Hauts-de-France	Sites du dispositif de couverture ciblée (arrêtés 2018 et 2019)
Aisne	18
Nord	5
Oise	8
Pas-de-Calais	11
Somme	8
TOTAL	50

> Dans le département de l'Aisne

L'Aisne comptait **819 sites** tous opérateurs confondus au 30 septembre 2019. Parmi ces sites, **602 sites** étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars 2018 et le 30 septembre 2019, **137 nouveaux sites** sont passés en 4G.

Au 30 septembre 2019, **217 sites** doivent encore migrer vers la 4G. Sur ces 217 sites, **196 sites multi-opérateurs se trouvant sur 49 pylônes et couvrant 75 centres-bourgs de communes** devaient passer en 4G d'ici fin 2022. Depuis, plusieurs sites ont été ouverts en 4G dont les sites de Septmonts et Billy-sur-Ourcq, outre celui de Coigny, déjà passé en 4G. Pour les **21 sites** restants, ils devront quant à eux migrer vers la 4G au plus tard fin 2020. Par ailleurs, **1 site multi-opérateurs** doit encore être construit par la collectivité, le site de Sancy-les-Cheminots.

Dans l'Aisne, ce sont également **18 sites 4G** qui, entre fin 2019 et fin 2021, seront construits par les opérateurs au titre du dispositif de couverture ciblée (arrêté des 485 sites de 2018, arrêté complémentaire de 115 sites et arrêtés de 2019).

Communes Aisne	Nombre de sites
Barisis, Verneuil-sous-Coucy, Saint-Gobain	4
Lappion	1
Brunehamel	1
Le Val-Saint-Pierre	1
Vervins (La Verte Vallée)	1
Ohis	1
Lerzy	1
Floyon	1
Dhuys-et-Morin-en-Brie	1
Bézu-le-Guéry	1
Domptin	1
Les Septvallons	1
Le Château Poussemy, le Moinille et les Grès (Pernant)	1
Vauxrezis	1
Aizy-Jouy	1
TOTAL	18

Un accord visant à :

4G

Généraliser la 4G sur le réseau existant



Une accélération supérieure à 5 ans

par rapport aux obligations existantes

Passage en 4G d'ici 2020 des sites 2G/3G de chaque opérateur et des sites du programme zones blanches centres-bourgs d'ici fin 2022.



Une accélération qui concerne les axes de transport

55 000 km

d'axes routiers prioritaires seront couverts à

100 % d'ici fin 2020

23 000 km

du réseau ferré régional le seront à

90% d'ici fin 2025

Adopter un nouveau « thermomètre » pour la couverture mobile : la « bonne couverture* »

5 000

nouveaux sites pour généraliser la bonne couverture

Mise en œuvre d'un « dispositif de couverture ciblée » destiné à identifier 5 000 nouveaux sites par opérateur définis par l'État en concertation avec les élus locaux

- 2 000 sites mutualisés déployés en priorité dans les zones blanches les plus habitées
- 3 000 sites au-delà, pour n'importe quel type de lieu (zones habitées, zones touristiques ou économiques, ...)



En plus du dispositif de couverture ciblée, les opérateurs devront densifier leur réseau mobile pour amener une « bonne couverture » à terme.

* telle que définie par l'ARCEP – monreseaumobile.fr



Améliorer la couverture à l'intérieur des bâtiments

Il s'agira notamment de développer la voix sur Wi-Fi (ou VoWiFi), à savoir utiliser le réseau Wi-Fi pour bénéficier des services mobiles. Retrouvez le guide pratique « Comment améliorer la couverture indoor ».

rendez-vous sur le site www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTindoor



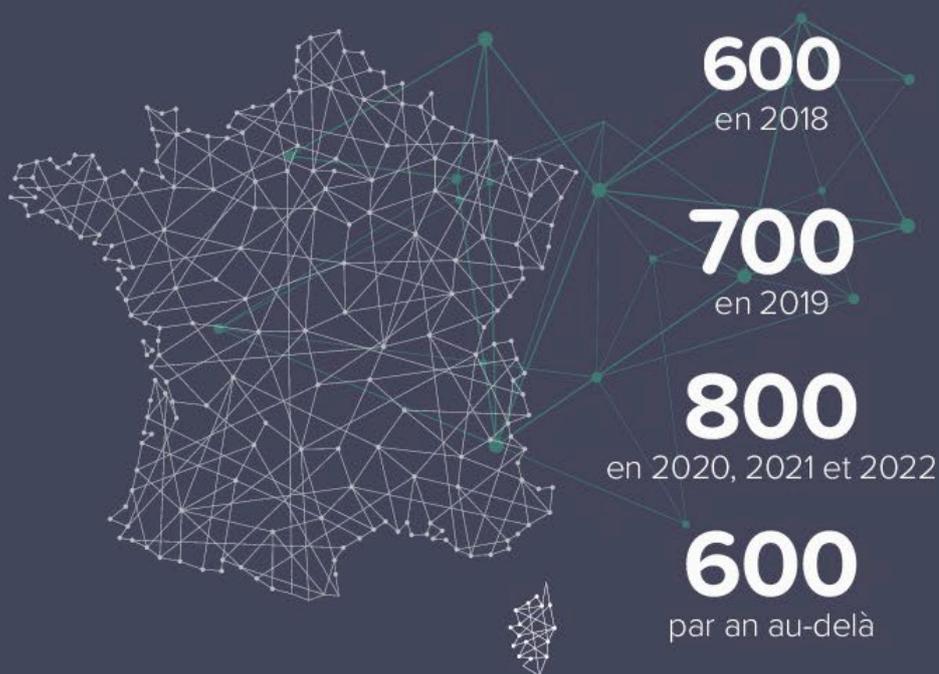
Développer des offres 4G fixes

dans les zones identifiées par le Gouvernement

Comment ?

L'État publiera annuellement une liste de zones à couvrir,

à l'issue d'une concertation avec les collectivités locales.



Engagement des opérateurs d'investir plusieurs milliards d'euros supplémentaires d'ici cinq ans.

Cet investissement s'ajoutera aux investissements importants déjà réalisés par le secteur - **8,9 milliards d'euros** investis dans les réseaux en 2016.

Les opérateurs déploieront ensuite leurs équipements de manière mutualisée, l'avancement des déploiements sera suivi sur le site de la Fédération et au travers des cartes de couverture mobile de l'ARCEP.



Les opérateurs ont déjà publié plusieurs solutions d'amélioration de la couverture à l'intérieur des bâtiments.

Ils continueront de développer ces solutions pour qu'elles soient accessibles au plus grand nombre.

retrouvez notre guide sur www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTindoor



À savoir



Le dispositif de couverture ciblée prend la suite, pour les collectivités locales qui le souhaitent, des programmes précédents : **zones blanches centres-bourgs** et **France Mobile**.



Le programme zones blanches centres-bourgs avait été initié **dès 2003** et visait à équiper **3 856 communes** en voix et internet mobile – soit **7% du territoire**.

France Mobile servait de plateforme d'échanges avec les élus sur la couverture mobile et devait permettre l'équipement, à terme, de **1 300 sites** au-delà des centres-bourgs.

rendez-vous sur le site www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTAaccord

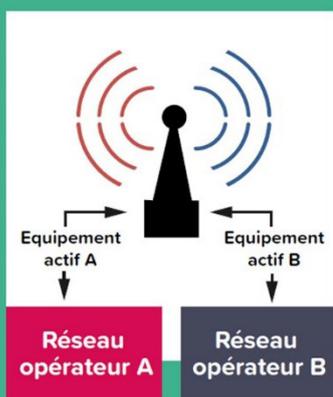
Qu'est-ce qu'un site ou pylône mutualisé ?

Chaque opérateur réalise lui-même une partie des sites et accueille les autres opérateurs.

La mutualisation peut donc prendre plusieurs formes – partage ou non des éléments actifs – en fonction de la configuration de la zone à couvrir.

PARTAGE D'INSTALLATIONS

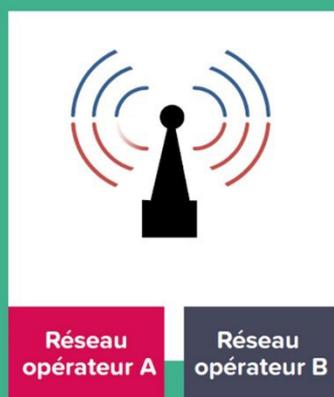
PASSIVES



Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux équipements actifs de celui-ci

ACTIVES

MUTUALISATION DES RÉSEAUX



Des fréquences de A et B sont utilisées de façon séparées

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de celui-ci

MUTUALISATION DE FRÉQUENCES



Des fréquences de A et B sont utilisées conjointement

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A ou B de façon indifférenciée

ITINÉRANCE



Seules des fréquences de l'opérateur A sont utilisées

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A

Créée en 2007, la Fédération Française des Télécoms réunit les opérateurs de communications électroniques en France. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises du secteur, en défendant les intérêts économiques de ses adhérents et en participant à la valorisation de la profession au niveau national et international.

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DES TÉLÉCOMS



Contact presse : Fédération Française des Télécoms / sbrun@fftelecoms.org / 06 47 47 15 76